

Hippodrome de Compiègne : pas de mise en examen pour Eric Woerth

L'ancien ministre du Budget conserve le statut de "témoin assisté".

Auditionné durant deux jours à la Cour de justice de la République au sujet de l'affaire de l'hippodrome de Compiègne, Eric Woerth n'a finalement pas été mis en examen. L'ancien ministre du Budget reste toutefois témoin assisté. "Le statut qui est le sien depuis le début de cette procédure", a précisé Me Jean-Yves Le Borgne, son avocat.

L'affaire de l'hippodrome de Compiègne trouve son origine en 2010. Alors toujours membre du gouvernement, Eric Woerth avait validé la vente de gré à gré d'une parcelle de 57 hectares de la forêt de Compiègne à la Société des courses de Compiègne (SCC). Celle-ci comprenait un golf ainsi qu'un hippodrome.

Cette décision avait été prise malgré l'opposition de l'Office national des forêts et les réserves émises par le ministère de l'Agriculture. Selon eux, cette vente irait à l'encontre des textes qui prévoient que les parcelles du domaine forestier de l'État ne peuvent être cédées qu'après le vote d'une loi au Parlement. Mais, plus que les conditions de vente, c'est le prix de la transaction qui pose le plus problème. Une expertise judiciaire le situe à hauteur de 13 millions d'euros alors que le terrain a été vendu cinq fois moins cher.